

**PROCÈS-VERBAL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU : 15 novembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 56

Nombre de conseillers votants présents : 35 dont 1 pouvoir

Nombre de procurations : (2) – Monsieur Bertrand DELIGNY donne procuration à Monsieur Alain GRIS – Monsieur Pascal KACI donne procuration à Madame Céline FOLLEY

Nombre de suppléants présents ayant le droit de vote : (1) Monsieur Philippe DIDELOT donne pouvoir à Madame Catherine BARRAT

Nombre de conseillers votants : 37

Nombre de Conseillers excusés : 11

Conformément à l'art L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance est nommé :

Secrétaire de séance : Monsieur Denis THOMASSIN

Date de convocation : 9 novembre 2017

Date d'affichage : 21 novembre 2017

		Titulaires et suppléants ayant droit de vote présents	Pouvoir	Suppléants sans droit de vote	Excusés	Absents	Heure d'arrivée	Heure de sortie
ABONCOURT	Joël BAUDY					X		
	<i>Jean-Pierre OLRY</i>							
ALLAIN	Daniel PRIME	X						
	Rolland MILLERY	X						
ALLAMPS	Jean-François BALTARD	X						
	Yvon MONIER	X						
BAGNEUX	Germain GRANDJEAN,	X						
	<i>Bruno COURTOIS</i>			X				
BARISEY AU PLAIN	Jean-Marie GERONDI					X		
	Stéphane NION				X			
BARISEYLA COTE	Christophe PASCAL	X						
	<i>Peggy ROBSON</i>			X				
BATTIGNY	Denis THOMASSIN	X						
	<i>Jean COLIN</i>			X				
BEUVEZIN	Hervé MANGENOT					X		
	<i>Patrice MASSENET</i>							
BLENOD LES TOUL	Jean-Louis OLAIZOLA					X		
	Martine MICHEL				X			
	Maurice SIMONIN				X			
	Laurence SAINTOT					X		
BULLIGNY	Alain GRIS	X	X					
	Bertrand DELIGNY				X			
COLOMBEY LES BELLES	Adolphe REGOLI	X						
	Annie FLORENTIN				X			
	Margot MOREL					X		
	Michel HENRION	X						
	Nathalie CROSNIER				X			
COURCELLES	Bernard SAUCY	X						
	<i>Mickaël MATHIEU</i>			X				
CREPEY	Andrée ROUYER	X						
	Daniel THOMASSIN	X						
CREZILLES	Patrick AUBRY	X						
	<i>Daniel KAISER</i>			X				
DOLCOURT	Jean MARCHAND				X			
	<i>Bruno LARDIN</i>							

		suppléants ayant droit de vote présents	Pouvoir Titulaires et suppléants ayant droit de vote	Suppléants sans droit de vote	Excusés	Absents	Heure d'arrivée	Heure de sortie
FAVIERES	Christophe BLANZIN	X						
	Marie-Louise HARALAMBON				X			
FECOCOURT	David BRUGMANN					X		
	<i>Patrick THOMAS</i>							
GELAU COURT	Michel CAPDEVIELLE					X		
	<i>Lionel GONZALES</i>							
GEMONVILLE	Alain GODARD	X						
	<i>Monique CHAROTTE</i>							
GERMINY	Christian HUIN					X		
	<i>Patrick DETHORET</i>							
GIBEAUMEIX	Denis KIEFFER	X						
	<i>Catherine COLIN</i>			X				
GRIMONVILLER	Alexis BOUROT					X		
	<i>Régis BARBIER</i>							
MONT L'ETROIT	Jean-Jacques TAVERNIER	X						
	<i>Michel ROUSSEL</i>							
MONT LE VIGNOBLE	Jean-Pierre CALLAIS	X						
	Michel JEANDEL	X						
MOUTROT	Guy CHAMPOUGNY	X						
	<i>Bruno MULLER</i>							
OCHEY	Philippe PARMENTIER	X						
	Daniel VATTANT	X						
PULNEY	Jean-François DEZAVELLE	X						
	<i>Gérard BARTHEL</i>			X				
SAULXEROTTE	Céline BOUVOT	X						
	<i>Serge JACOB</i>							
SAULXURES LES VANNES	Pascal KACI				X			
	Céline FOLLEY	X	X					
SELAINCOURT	Francis VALLANCE	X						
	<i>Nathalie BESNOIST</i>							
THUILLEY AUX GROSEILLES	Frédéric RAYBOIS	X						
	Marc DETHOREY	X						
TRAMONT EMY	Philippe DIDELOT				X			
	<i>Catherine BARRAT</i>	X						
TRAMONT LASSUS	Roland HUEL	X						
	<i>Philippe VERMION</i>							
TRAMONT ST ANDRE	Xavier FLAMENT					X		
	<i>Mathieu WECKBRODT</i>							
URUFFE	José FAYS				X			
	Elisabeth DELCROIX ZAREMBA	X						
VANDELEVILLE	Claude DELOFFRE					X		
	<i>Jean-Claude CACAS</i>							
VANNES LE CHATEL	Nathalie HAMEAU KINDERSTUTH	X					21h00	
	Nathalie AUFRERE	X						
VICHEREY	Christian FRANCE	X						
	<i>Marie-Aline BONNAVENTURE</i>							

Étaient également excusés : Madame la sous-préfète de NEUCHÂTEAU, Jeanne VO HUU LÊ,
Étaient également présents : Monsieur le sous-préfet de Toul Yohann TOUBHANS – Monsieur Xavier LOPPINET –
Madame Pascalline GOUERY – Madame Yvette DE ROSA

Ordre du jour

- 1 - Validation du PV du conseil communautaire du 18 octobre 2017 à TRAMONT LASSUS
- 2 – CC-2017-1110 - Répartition de la création de logements pour le PLUI
- 3 - CC-2017-1111 - Schéma de mutualisation : bilan annuel et perspectives (la fourrière animale, la voirie et l'éclairage public étaient les 3 priorités du questionnaire rempli par les communes)
- 4 - CC-2017-1112 - Proposition transfert de compétence « paiement du montant forfaitaire annuel de la fourrière animale »
- 5 - CC-2017-1113 - Validation de principe pour acquisition du site de la Fabrique à BULLIGNY
- 6 - CC-2017-1114 - Décision modificative budgétaire n°2
- 7 - Base de loisirs : bilan saison 2017 et proposition de travaux pour 2018

1 - VALIDATION DU PV DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 OCTOBRE 2017 A TRAMONT LASSUS

Le procès-verbal de ce conseil communautaire a été validé à l'unanimité

2 – CC-2017-1110 - REPARTITION DE LA CREATION DE LOGEMENTS POUR LE PLUI

Dans le cadre du SCOT, il est accordé à la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulousain la création de 76 logements/an selon une méthodologie de répartition tenant compte de 3 critères (desserrement des ménages, accueil de nouveaux habitants et renouvellement du parc). Lors de la mise en place du SIADD (Schéma Intercommunale d'Aménagement et de Développement Durable), une répartition de 51 logements/an a été répartie entre l'ensemble des communes de la communauté de communes. Le reliquat (25 logements) devenait une enveloppe communautaire qui pouvait être attribuée aux communes ayant consommé leur enveloppe, en fonction de critères définis et des projets par une commission d'élus intercommunaux. La logique de projets était mise en avant grâce à cette enveloppe communautaire de 25 logements.

Or, dans le cadre du PLUI, il est nécessaire de territorialiser et spatialiser cette enveloppe. Il est proposé de répartir comme suit : 30% dans les pôles principaux (3 communes : Colombey, Blénod et Vicherey), 20% dans les pôles secondaires (3 communes : Vannes, Allamps, Favières) et 50% dans le reste des communes, réparti au prorata du nombre d'habitants.

Les membres de la commission sont conscients du rôle des communes « pôles » mais souhaitent instaurer une certaine équité entre les différentes communes du territoire.

La commission habitat se prononce unanimement favorable pour retenir cette proposition : soit « 30% dans les pôles principaux (3 communes), 20% dans les pôles secondaires (3 communes) et 50% dans le reste des communes ».

La commission regrette cependant de perdre l'esprit de projet mise en avant par la répartition du SIADD. Cette proposition a été validée par le comité de pilotage PLUI et le bureau communautaire

Après le passage au vote

CONTRE : 0

POUR : 35

ABSTENTION : 1

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire,

VALIDENT la répartition des logements telle que proposée par le comité de pilotage PLUI et le bureau communautaire soit « 30% dans les pôles principaux (3 communes), 20% dans les pôles secondaires (3 communes) et 50% dans le reste des communes ».

3 - CC-2017-1111 - SCHEMA DE MUTUALISATION : BILAN ANNUEL ET PERSPECTIVES)

Le Vice-président rappelle les objectifs de la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales qui pose l'obligation de définir un schéma de mutualisation et d'informer annuellement les élus sur les évolutions.

Les élus du conseil communautaire ont approuvé le schéma de mutualisation en séance du conseil communautaire le 16 décembre 2015.

Le vice président rappelle les objectifs : optimiser la gestion interne des services, étendre et diversifier l'offre de services, améliorer la cohérence de l'action publique, optimiser les ressources et les charges.

Le vice président fait un rappel historique

- En 2014 : Création et lancement de la commission et organisation de réunions décentralisées entre décembre 2014- janvier 2015
- En Septembre 2015 : Adoption en conseil communautaire du schéma de mutualisation
- En 2016 : lancement des groupements de commande pour des études sur assainissement non collectif (pour 9 communes), sur la sécurisation en eau potable
- Traitement des nids de poules
- Renouvellement vérification périodique ERP, aire de jeux et agrès sportifs
- Commande Papier
- ADAP

Sur l'année 2016-2017 : les délégations de maîtrise d'ouvrage ont permis la création ou la réhabilitation de logements communaux à Barisey la Côte, à Gibeauveix mais aussi la création de groupements scolaires à Colombey et à Ochey (portés par des syndicats scolaires).

Sur des fonctions de conseils, au total, 18 dossiers de bâtiments ont été suivis sur 15 mois ainsi que des actions en faveur de l'environnement sur les communes de Blénod, Germiny Tramont Lassus.

Des actions ont également été menées depuis 2015 notamment sur

- la compétence urbanisme : transfert de la compétence PLUI et ADS et mise en place d'un service mutualisé avec les communes de communes
- Ouvrier intercommunal
- Groupements de commandes pour des opérations ponctuelles (balayage, extincteurs, blow patcher, exploitation chauffage, vérifications des clochers, aires de jeux et ERP)

Par ailleurs, le vice président précise également le travail mené avec les autres collectivités et notamment avec le SMGT (aides à la rédaction du document d'évaluation des risques professionnels, la Covalom, les communautés de communes du Pays Terres de Lorraine (actions d'entretien et restauration de cours d'eau avec un technicien mutualisé, urbanisme avec le service mutualisé TDLU).

Pour 2018-2020 : le vice président souhaite ouvrir le débat sur la mutualisation des ressources humaines (secrétaire de mairie, personnel technique, assurance, plan de formation...). Des formations AIPR sont par ailleurs prévues en 2018 à destination de l'ensemble des communes.

La loi GEMAPI et le transfert de la compétence eau et assainissement sera également un point prioritaire en fonction des évolutions réglementaires.

En 2018, il est prévu de reconduire le service avec le Blow patcher, les travaux de voirie, la fourrière animale, ainsi que des réflexions sur les mutualisations à l'échelle du pays, (éclairage public, vérifications de la qualité de l'air dans les crèches et écoles, voirie, ...).

Le power point joint en annexe retrace les propos de manière synthétique

Après en avoir délibéré, les élus du conseil communautaire, à l'unanimité

PRENNENT ACTE du schéma de mutualisation intercommunal et prennent acte des modifications et des évolutions du schéma tel que présenté par le Vice président et annexé à la présente.

4 - CC-2017-1112 - PROPOSITION TRANSFERT DE COMPETENCE « PAIEMENT DU MONTANT FORFAITAIRE ANNUEL DE LA FOURRIERE ANIMALE »

Le vice président rappelle les obligations légales concernant la lutte contre les troubles dus à la divagation des animaux errants (art L2212-2- et L211-20 et L211-28 du CGCT). La préfecture rappelle les obligations réglementaires et demandent aux communes de les respecter en vertu des pouvoirs de police du maire. Aussi, des conventions sont passées avec des chenils qui proposent un service de fourrière animale.

Pour rappel, 15 communes de la communauté de communes n'ont pas de convention avec de chenils. Les autres communes ont passé des conventions avec le chenil du MORDANT (Villey St Etienne) ou avec celui de VELAINES EN HAYE. (ainsi que la SPA de Brouvelieure pour la commune de Vicherey)

Afin de régulariser progressivement la situation pour l'ensemble des communes et dénoncer les conventions dans le délai nécessaire, il est proposé d'intégrer la compétence « paiement de la cotisation du service fourrière animale » à compter du 01.01.2019.

La cotisation annuelle sera réglée exclusivement par la communauté de communes en lieu et place des communes. Il est proposé à la CLECT d'évaluer le montant de la dépense annuelle du transfert de charges sur la base d'une cotisation estimative en fonction du nombre d'habitants avec une répartition à parité entre la communauté de communes et les communes. Le financement du reste à charge pour les communes sera alors repris dans le cadre des attributions de compensation.

Il est proposé d'engager la démarche de consultation auprès des communes membres, conformément aux dispositions de l'article L 5211-17 du CGCT en septembre 2018 afin de respecter le délai maximum de 3 mois nécessaire pour modifier les statuts de la communauté de communes et permettre la prise d'effet au 01.01.2019.

Après le passage au vote, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, les élus du conseil communautaire,

APPROUVENT les modifications statutaires de la Communauté de Communes pour le transfert de compétence « paiement de la cotisation du service fourrière animale » à compter du 01.01.2019

VALIDENT le principe du paiement exclusif par la communauté de communes en lieu et place des communes.

AUTORISENT le Président à notifier la présente délibération à l'ensemble des Maires des communes membres de la Communauté, afin que les conseils municipaux puissent se prononcer sur les modifications statutaires de la Communauté conformément à la réglementation à compter du mois de septembre 2018.

5 - CC-2017-1113 - VALIDATION DE PRINCIPE POUR ACQUISITION DU SITE DE LA FABRIQUE A BULLIGNY

Le Président informe les membres du conseil communautaire qu'un projet d'acquisition d'un bâtiment situé à Bulligny lieu dit « sur les saules » pour une surface totale de 1.5 ha. Une estimation des domaines a évalué le bien l'an dernier.

Le Président propose aux membres du conseil de lancer les négociations auprès du propriétaire pour l'acquisition du bien afin de disposer d'un bâtiment et terrains qui pourront être dédiés in fine à l'opération « Territoire O chomeurs Longue Durée » portée par l'entreprise à but d'emplois.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité,
AUTORISENT le président et le groupe de travail à engager les négociations auprès du propriétaire pour l'acquisition du bien.

6 - CC-2017-1114 - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

OPERATION REELLE INVESTISSEMENT :

Différentes opérations en investissement étaient prévues au BP 2017 et ne pourront pas se réaliser en 2017, il est proposé de les supprimer et de compléter des opérations qui nécessitent des crédits supplémentaires.

OP	INTITULE	NATURE	OBSERVATIONS	BP 2017	MONTANT DEPENSES DM	MONTANT RECETTES DM
OP 108	SARAZINIERE	Dépenses liées à l'acquisition foncière	Non réalisées	10 000.00€	-10 000 €	
Op 164	RELAIS VANNES	Dépenses liées à la démolition ou reconstruction	Non réalisées	20 000.00€	-20 000 €	
Op 166	HLL BASE DE LOISIRS	Travaux pour lancer une opération de restructuration camping de la base de loisirs	Non réalisés – pas de subvention	20 000.00€	-20 000 €	
O p148	LOGEMENT	Travaux pour réparation sur logements intercommunaux	Non réalisés	20 000.00€	-20 000 €	
Op 169	PHARMACIE VICHEREY	Travaux suite à cambriolage	Réalisation – terminés	15 000.00€	-5 000 €	
Op 168	CRECHE DE COLOMBEY	Travaux pour démarrer un nouveau bâtiment	Travaux non réalisés – en réflexion avec la maison des services au public	60 000.00€	-60 000€	
Op 151	LOGEMENTS INTER GIBEAUMEIX	Réalisation accessibilité logements	Travaux à inscrire pour améliorer accessibilité	785.77€	+ 3 000 €	
Op 167	LOCAUX ADMININSTRATIFS	Travaux pour lancer nouveaux batiment maison de service	Travaux non réalisés en 2017 mais étude en cours sur un terrain à Colombey	100 000.00€	70 000 €	
Op 165	SCIC LAINE	Intégrer parts sociales dans la future SCIC « LAINE»	Crédits à inscrire		+ 5 000 €	
OP xx	SCIC FABRIQUE LA	Intégrer parts sociales dans la future SCIC « FABRIQUE »	Crédits à inscrire		+ 5 000€	
OP 139	LOGEMENT DAUM	Travaux de réhabilitation	Recettes complémentaires du Conseil Régional (solde)			+14 400€
Op 154	MAISON MEDICALE	Phase travaux	Opération lancée et fin prévue pour avril 2018 –prévoir des crédits supplémentaires et recettes complémentaires	854 586.00€	+ 625 000€	RI : +189 000 € FCTVA : +80 000€ Emprunt : +154 600€

Récapitulatif- DM2- BP 2017

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTE DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	0.00	Recettes de Fonctionnement	0.00
TOTAL DM2FCT	0.00	TOTAL DM 2 FCT	0.00
DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
DM2	9 399.00	DM2	9 399.00
TOTAL INVEST	9 399.00	TOTAL INVEST	9399.00

RECAPITULATIF BUDGET 2017

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTE DE FONCTIONNEMENT	
BP	6 467 384.74	BP	6 467 384.74
DM1		DM1	
DM 2		DM 2	
TOTAL FCT	6 467 384.74	TOTAL FCT	6 467 384.74
DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
BP	3 240 600.66	BP	3 240 600.66
DM1	9 399.00	DM1	9 399.00
DM2	438 000.00	DM2	438 000.00
TOTAL INVEST	3 687 999.66	TOTAL INVEST	3 687 999.66
TOTAL GENERAL	10 155 384.40	TOTAL	10 155 384.40

Le tableau joint en annexe précise les inscriptions budgétaires

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil communautaire

APPROUVENT la décision modificative budgétaire n° 2 du BP 2017

AUTORISENT le Président à modifier le BP 2017 tel que présenté dans le tableau joint en annexe et présenté ci-dessus

AUTORISENT l'ouverture des inscriptions budgétaires telles que présentées dans le tableau joint

AUTORISENT le Président à signer tous les documents nécessaires à la présente décision.

7 - BASE DE LOISIRS : BILAN SAISON 2017 ET PERSPECTIVES 2018

Présentation du bilan faite par Monsieur Alain GODARD, vice-président en charge du pôle développement économie, tourisme. Il expose par le biais d'un diaporama que vous trouverez en pièce jointe ce bilan de 2017 et les perspectives d'évolution pour l'amélioration de l'attractivité pour 2018

Ordre d'arrivée des délibérations de la séance

CC-2017-1110 - Répartition de la création de logements pour le PLUi
CC-2017-1111 - Schéma de mutualisation : bilan annuel et perspectives (la fourrière animale, la voirie et l'éclairage public étaient les 3 priorités du questionnaire rempli par les communes)
CC-2017-1112 - Proposition transfert de compétence « paiement du montant forfaitaire annuel de la fourrière animale »
CC-2017-1113 - Validation de principe pour acquisition du site de la Fabrique à BULLIGNY
CC-2017-1114 - Décision modificative budgétaire n°2

Ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme,
Le Président, Philippe PARMENTIER

